

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Hervé MERY, doyen d'âge.

Etaient présents :

M. Michel JOZON, Maire.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. Patrick PIOT. Béatrice RIOLET. Hervé MERY. Catherine ROBERT. David NEGRIN. Pierrette NIVOT. Julien MATHON. Virginie LEQUESNE. Julien MASSON. Pascale COUDERC. Sébastien MATRAT. Elodie ARNAUD CAVIGIOLI. Karim AOUIDATE. Valérie MARCHAND. Jonathan DELISLE. Florence DESCHAMPS. Romain PORTMANN. Nadège ROBCIS. Gérard LAUDET. Julie VERZAROLI. Conseillers Municipaux.

Absente excusée :

Madame Patience BAMBELA

Absents :

Monsieur Christophe LABEILLE

Madame Marina ORAC

Monsieur Colin FIELD

Madame France BRIQUET

Secrétaire de séance : M. Julien MATHON

Date de convocation/affichage : 17/03/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 24/03/2026

Date de mise en ligne : 24/03/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 22

OBJET : 16/2026 – Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Il est procédé à l'élection du maire à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

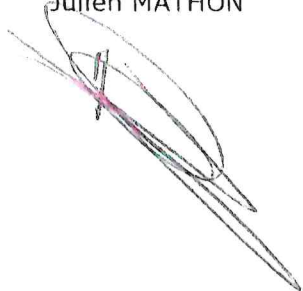
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

a obtenu :

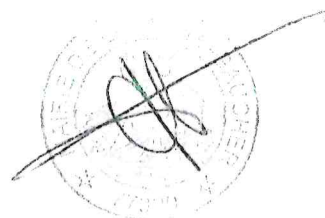
M. JOZON Michel..... 22 voix

Monsieur Michel JOZON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Le secrétaire de séance
Julien MATHON



Pour extrait conforme
Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel JOZON, Maire.

Etaient présents :

M. Michel JOZON, Maire.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. Patrick PIOT. Béatrice RIOLET. Hervé MERY. Catherine ROBERT. David NEGRIN. Pierrette NIVOT. Julien MATHON. Virginie LEQUESNE. Julien MASSON. Pascale COUDERC. Sébastien MATRAT. Elodie ARNAUD CAVIGIOLI. Karim AOUIDATE. Valérie MARCHAND. Jonathan DELISLE. Florence DESCHAMPS. Romain PORTMANN. Nadège ROBCIS. Gérard LAUDET. Julie VERZAROLI. Conseillers Municipaux.

Absente excusée :

Madame Patience BAMBELA

Absents :

Monsieur Christophe LABEILLE

Madame Marina ORAC

Monsieur Colin FIELD

Madame France BRIQUET

Secrétaire de séance : M. Julien MATHON

Date de convocation/affichage : 17/03/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 24/03/2026

Date de mise en ligne : 24/03/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 22

OBJET : 17/2026 – Fixation du Nombre d'Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne à la commune un effectif maximum de 8 adjoints,



Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE la création de 7 postes d'Adjoints au Maire.

Le secrétaire de séance
Julien MATHON

Pour extrait conforme
Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24 MAR. 2026

ID : 077-217701820-20260321-DELIB17_2026-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel JOZON, Maire.

Etaient présents :

M. Michel JOZON, Maire.
Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. Patrick PIOT. Béatrice RIOLET. Hervé MERY. Catherine ROBERT. David NEGRIN. Pierrette NIVOT. Julien MATHON. Virginie LEQUESNE. Julien MASSON. Pascale COUDERC. Sébastien MATRAT. Elodie ARNAUD CAVIGIOLI. Karim AOUIDATE. Valérie MARCHAND. Jonathan DELISLE. Florence DESCHAMPS. Romain PORTMANN. Nadège ROBCIS. Gérard LAUDET. Julie VERZAROLI. Conseillers Municipaux.

Absente excusée :

Madame Patience BAMBELA

Absents :

Monsieur Christophe LABEILLE
Madame Marina ORAC
Monsieur Colin FIELD
Madame France BRIQUET

Secrétaire de séance : M. Julien MATHON

Date de convocation/affichage : 17/03/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 24/03/2026

Date de mise en ligne : 24/03/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 22

OBJET : 18/2026 – Election des Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,

Vu la délibération n°17/2026 portant création de 7 postes d'Adjoint au Maire,

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Il est procédé à l'élection des Adjoints à bulletin secret.

Les candidats sont :

Liste 1 présentée par Monsieur Michel JOZON :

- Mme Roxane DECOUDIER
- M. Patrick PIOT
- Mme Béatrice RIOLET
- M. Hervé MERY
- Mme Catherine ROBERT
- M. David NEGRIN
- Mme Florence DESCHAMPS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

- **liste 1 : 22 (vingt-deux) voix**

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Mme Roxane DECOUDIER
- M. Patrick PIOT
- Mme Béatrice RIOLET
- M. Hervé MERY
- Mme Catherine ROBERT
- M. David NEGRIN
- Mme Florence DESCHAMPS

Le secrétaire de séance
Julien MATHON

Informez que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental

